

BAREMES HONORAIRES STEPHANE PLAZA IMMOBILIER COLOMIERS

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier



VENTE

MANDAT SIMPLE DE VENTE

PRIX TTC* A LA CHARGE DU VENDEUR

Prix de vente jusqu'à 60 000 €	4 500 €
Prix de vente de 60 000 € à 100 000 €	8 900 €
Prix de vente de 100 000€ à 160 000 €	10 500 €
Prix de vente entre 160 001 € et 400 000 €	6,9 % du prix de vente
Prix de vente supérieur à 401 000 €	5,9% du prix de vente

MANDAT STEPHANE PLAZA 45 jours :

Prix de vente jusqu'à 60 000 €	3 900 €
Prix de vente de 60 000 € à 100 000 €	8 500 €
Prix de vente de 100 000€ à 160 000 €	9 900 €
Prix de vente entre 160 001 € et 400 000 €	5,9 % du prix de vente
Prix de vente supérieur à 401 000 €	5 % du prix de vente

Un montant forfaitaire peut-être défini en accord avec les parties.

Dans le cadre d'un mandat de recherche 6% du Prix de vente avec un minimum forfaitaire de 10 000 €

ESTIMATION D'UN BIEN offerte

REMISE D'UN DOSSIER D'ESTIMATION 149 € PRIX TTC
(Sans mise à la vente)(1)



LOCATION

Honoraires de mise en location	2% du loyer HC TTC à la charge du bailleur
--------------------------------	---

LOCATION MEUBLEE/NON MEUBLEE

Constitution du dossier	10€ TTC le m2 pour le bailleur et 10€TTC le m2 pour le locataire si le bien est en zone tendue (autre zone nous consulter)
Visite du preneur	
Rédaction du bail	

ETAT DES LIEUX 3€TTC le m2
facturé au bailleur et au locataire le jour de sa réalisation

EDRL IMMOBILIER SAS, au capital de 5000 € 8 passage du Lioran à COLOMIERS. 827 243 RCS de TOULOUSE. Numéro, CPIn*130112016000008325 délivrée par la CCI de Toulouse . Garantie par GALIAN 89 rue de la Boetie à PARIS (75) pour un montant de 120 000€ .
Organisme habilité à percevoir des fonds sur le compte séquestre 0170010112969 ouvert auprès de la BNP PARIBAS Place de la Bascule à COLOMIERS.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus. Cet arrêté fixe également les mentions que le reçu devra contenir. Le garant peut demander qu'un double de chaque reçu lui soit adressé. Le titulaire du registre-répertoire peut, sous sa responsabilité et sous réserve des stipulations du contrat qui accorde la garantie, remettre des carnets de reçus à des personnes agissant pour son compte et titulaires du récépissé ou de l'attestation prévus aux articles 8 et 9 ci-dessus. Cet arrêté fixe également les mentions que le reçu devra contenir. Le garant peut demander qu'un double de chaque reçu lui soit adressé. Le titulaire du registre-répertoire peut, sous sa responsabilité et sous réserve des stipulations du contrat qui accorde la garantie, remettre des carnets de reçus à des personnes agissant pour son compte et titulaires Le titulaire du registre-répertoire doit porter sur un état spécial la date de la mise en service de chaque carnet de reçus en précisant son numéro, ainsi que, le cas échéant, le nom, la qualité de son détenteur, ainsi que le numéro du récépissé Les versements ou remises reçus par ces personnes doivent être mentionnés sur le registre-répertoire de celui pour le compte duquel elles détiennent les carnets, dans les cinq jours francs de la délivrance du reçu.

(1) Montant déduit des honoraires en cas de réalisation de la vente par l'agence.

* TVA au taux en vigueur de 1,2 % incluse.